



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 juin 2020
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur Youtube

Sont présents : ALLEN Anthony, représentant de Brome
BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Est absent : BELLEFROID Martin, maire de Pike River
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham. Madame Sylvie Dionne-Raymond assure une partie de la présidence de la séance à titre de préfète suppléante.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier, M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents pour une partie de la séance : mesdames Cynthia Jacob, coordonnatrice des services administratifs et financiers, Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale, ainsi que messieurs Bruno Chrétien de *Raymond Chabot Grant Thornton* et Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 mai 2020
4. Présentation des états financiers 2019 (SÉSAMM) par Raymond Chabot Grant Thornton : Rapport financier et rapport du vérificateur externe
5. Actualités du CLD
 - 5.1. Fonds local d'urgence, état de la situation
 - 5.2. Campagne Achat Local, résultats à ce jour
 - 5.3. Mise en route saison touristique
 - 5.4. Le point sur la relance
 - 5.5. Appui pour la collaboration avec la MRC La Haute-Yamaska et Granby industriel au dépôt de demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC)
6. Paiements au CLD
 - 6.1. Paiement au CLD d'une partie de la subvention FRR-2 - 1^{er} versement (25 %)
 - 6.2. Autorisation de procéder au 2^e (et dernier) versement de la quote-part 2020 au CLD
7. Octroi de mandat pour l'audit des états financiers 2020-2021
8. Rapport du comité gestion des matières résiduelles du 11 juin 2020
 - 8.1. État des écocentres locaux
 - 8.2. Résidus domestiques dangereux
 - 8.3. Suivi Sani-Éco
 - 8.4. Caractérisation des bacs bleus de recyclage : demande FARR et appel d'offres sur invitation
 - 8.5. Stagiaires d'automne



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

9. Rapport du comité consultatif aménagement du 10 juin 2020
 - 9.1. Adoption du *Règlement de remplacement 04-0520 remplaçant le règlement 02-0120 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton*
 - 9.2. Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels : Présentation du plan de travail
 - 9.3. Certificats de conformité
 - 9.3.1 Certificat de conformité – Résolution 2020-06-254 – Ville de Sutton
 - 9.3.2 Certificat de conformité – Résolution 2020-06-255 – Ville de Sutton
 - 9.3.3 Certificat de conformité – Résolution 2020-06-256 – Ville de Sutton
 - 9.3.4 Certificat de conformité – Règlement 115-12-2020 – Ville de Sutton
 - 9.3.5 Certificat de conformité – Règlement 458-43 – Ville de Farnham
 - 9.3.6 Certificat de conformité – Règlement 458-44 – Ville de Farnham
 - 9.3.7 Certificat de conformité – Règlement 458-45 – Ville de Farnham
 - 9.3.8 Certificat de conformité – Règlement 458-46 – Ville de Farnham
 - 9.3.9 Certificat de conformité – Règlement 343-19 – Municipalité d'Abercorn
 - 9.4. Demande de partage et d'utilisation des analyses des milieux humides et hydriques sur le bassin versant de la Yamaska
 - 9.5. Demande d'appui relatif à la demande d'abolition de la zone d'intervention spéciale 2011 (ZIS)
10. Offre de service : Modélisation et adaptation d'outils hydrogéomorphologiques
11. Proposition : Octroi de contrat – Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham
12. Proposition : Octroi de contrat – Travaux d'aménagement bonifiés du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham
13. Agence forestière de la Montérégie
 - 13.1. Désignation de l'administrateur de l'AFM pour la période de 2020 à 2022
 - 13.2. Adoption du rapport 2019-2020 : registre des projets du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie
14. Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025
15. Projet de relance économique après COVID-19 pour la Montérégie
16. Projet de relance économique avec le pôle de Bedford
17. Contribution financière à la MRC Le Haut-Saint-François – Projet de système intelligent en transport
18. Modification du contrat 2020-04 relatif à la subdivision des locaux du centre administratif de la MRC – Autorisation et modalités de paiement
19. Rapport du comité d'évaluation du 25 mai 2020
20. Comité administratif
 - 20.1. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 29 mai 2020
 - 20.1.1. Réouverture et maintien des bureaux des véhicules automobiles dans la région de la MRC Brome-Missisquoi
 - 20.1.2. Frais exigibles au Service de Transport collectif et adapté
 - 20.2. Rapport du comité administratif du 3 juin 2020
 - 20.2.1. Octroi de mandat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2020-2021 (1^{re} année)
 - 20.2.2. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM)
 - 20.2.3. Demande à la RACJQ : Consommation de boissons alcoolisées dans le contexte de la COVID-19
 - 20.2.4. Adoption d'une résolution dénonçant toutes formes de racisme et d'intolérance
21. Proposition : Offre de services pour la création de l'image de marque, d'outils marketing et du site web adaptatif mobile de l'ACFEM
22. Fermeture le 3 juillet du bureau pour la fête du Canada
23. Versement d'une somme dans le cadre de la vente pour taxes 2019
24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de juin, juillet et août 2020
25. Correspondances
26. Questions diverses
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

321-0620

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite n'a été soumise par le public.



N° de résolution
ou annotation

322-0620

323-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 mai 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 (SÉSAMM) PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON : RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2019 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2019 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

FONDS LOCAL D'URGENCE, ÉTAT DE LA SITUATION

Monsieur Beauchamp fait un état de la situation du Fonds local d'urgence. Une somme additionnelle de 100 000 000 \$ a été annoncée par le Ministre Fitzgibbon et mise à la disposition des MRC du Québec afin de bonifier le programme. L'enveloppe de la MRC Brome-Missisquoi reste à être déterminée.

MISE EN ROUTE SAISON TOURISTIQUE

Monsieur Beauchamp traite de la mise en route de la saison touristique. Les gens reprennent leurs habitudes graduellement avec le déconfinement des activités.

Monsieur Beauchamp traite également du plan de déconfinement de certains secteurs, de défis et du plan en communication en quatre (4) phases du CLD de Brome-Missisquoi.

LE POINT SUR LA RELANCE

Monsieur Beauchamp fait le point sur la relance. Notamment, des entreprises ont été contactées afin de documenter l'état de la situation.

Pendant la pandémie, le CLD de Brome-Missisquoi a fait notamment l'envoi de plusieurs infolettres et a accompagné certaines entreprises auprès des instances gouvernementales afin de permettre une reprise des activités.

CAMPAGNE ACHAT LOCAL, RÉSULTATS À CE JOUR

Messieurs Desmarais et Dorion présentent les résultats de la campagne d'achat local à ce jour, de même que certaines statistiques et les mesures d'aides aux commerces de rue.



N° de résolution
ou annotation

324-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Notamment :

- 347 entreprises sont inscrites sur le site jachetebromemissisquoi.com, lequel reçoit environ 150 visites par jours.
- 50 entreprises sont inscrites sur Maturin.

APPUI POUR LA COLLABORATION AVEC LA MRC LA HAUTE-YAMASKA ET GRANBY INDUSTRIEL AU DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (APTEC)

CONSIDÉRANT qu'une symbiose industrielle est un réseau d'entreprises qui échangent des matières, expertises et services dans le cadre d'une économie circulaire;

CONSIDÉRANT que deux stratégies de circularité sont visées dans le déploiement d'un projet financé par l'APTEC, soit l'expansion territoriale de la symbiose industrielle existante dans Brome-Missisquoi et l'optimisation des ressources par l'entremise de la certification écoresponsable;

CONSIDÉRANT que le CLD de Brome-Missisquoi a mis en place le projet Symbiose Brome-Missisquoi depuis 2014 et qu'il désire être partenaire d'un projet en Haute-Yamaska pour élargir les échanges et contribuer au déploiement de l'économie circulaire régionalement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de symbiose industrielle vise à réduire les impacts environnementaux des entreprises industrielles par notamment l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, à augmenter leur efficacité économique et à accroître leur responsabilité sociale;

CONSIDÉRANT qu'un projet de symbiose industrielle inclut le recrutement d'entreprises afin de collecter des données, l'identification des synergies potentielles, la mise en place de synergies, le suivi des maillages et finalement, la mesure des retombées;

CONSIDÉRANT que la MRC La Haute-Yamaska désire être partenaire d'un projet de symbiose industrielle et qu'elle a développé une expertise en gestion des matières résiduelles et offre des services de collecte et d'accompagnement aux entreprises industrielles;

CONSIDÉRANT que Granby Industriel désire être partenaire d'un projet de symbiose industrielle et qu'elle déploie actuellement une certification écoresponsable sur le territoire de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de Recyc-Québec permettrait l'embauche d'une ressource qui serait partagée parmi les trois partenaires pour le déploiement du projet.

CONSIDÉRANT qu'une entente devra être conclue entre les partenaires du projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le CLD de Brome-Missisquoi dans sa collaboration avec la MRC La Haute-Yamaska et Granby Industriel dans le dépôt de la demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC).

ADOPTÉ

325-0620

PAIEMENT AU CLD D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION FRR-2 - 1^{ER} VERSEMENT (25 %)

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

326-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le premier versement au CLD de la somme de 124 440,50 \$ provenant du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR-2), le tout tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^E (DERNIER) VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le deuxième (dernier) versement au CLD de la quote-part 2020 au montant de 543 638 \$, le tout tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

327-0620

OCTROI DE MANDAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

CONSIDÉRANT que les états financiers de la MRC doivent être audités chaque année;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat d'audit des états financiers 2020-2021 à Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour un montant total de 28 050 \$ plus les taxes applicables se détaillant comme suit :

- Audit des états financiers 2020 : 13 050 \$;
- Audit des états financiers 2021 : 15 000 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 11 JUIN 2020

Madame Oriana Familiar présente le rapport du comité gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 11 juin dernier. Également, un rappel est également fait aux municipalités qui n'ont pas transmis leur annexe 1 de le faire.

328-0620

ÉTAT DES ÉCOCENTRES LOCAUX

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la résolution n° 274-0520 du conseil des maires adoptée en mai dernier;

CONSIDÉRANT que le souhait des municipalités locales est de maintenir la fermeture des écocentres locaux pour le mois d'août 2020;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

De confirmer la non-ouverture des écocentres locaux suivants pour le mois d'août 2020 :

- Bedford;
- Bromont;
- Farnham
- Lac-Brome;
- Sutton.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Madame Familiar fait un suivi de la situation des résidus domestiques dangereux aux écocentres locaux. Des scénarios seront envisagés suite aux problématiques au niveau du transport.

SUIVI SANI-ÉCO

Madame Familiar fait un suivi des discussions relatives aux matières recyclables avec Sani-Éco inc. Notamment, suivant une rencontre avec les directeurs généraux des municipalités, les commentaires ont été pris en compte dans la rédaction de l'addenda.

329-0620

**MATIÈRES RECYCLABLES : CARACTÉRISATION ET COMMUNICATION:
DEMANDE AU FARR ET APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT que le processus de planification est commencé pour une étude de caractérisation des matières dans les bacs de recyclage, selon la résolution n° 275-0520;

CONSIDÉRANT que le but de l'étude est d'améliorer la qualité des matières envoyées au centre de tri;

CONSIDÉRANT qu'une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sera mise en place, selon les résultats de l'étude;

CONSIDÉRANT que la caractérisation des rejets permettra aussi de cibler des matières pour lesquelles il faut trouver des débouchés de valorisation;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC La Haute-Yamaska acheminent leurs matières au même centre de tri et souhaitent collaborer pour la caractérisation et la campagne de communication;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt d'un projet de 75 000 \$ pour la caractérisation à la source des matières dans les bacs de recyclage et des rejets au centre de tri ainsi qu'une campagne de communication à la population.

D'autoriser une demande d'aide financière de 60 000 \$ au Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR ou FRR-1) de la Montérégie pour ce projet.

D'autoriser la contribution financière de la MRC pour le paiement du 20 % du montant demandé par le Fonds, soit 15 000 \$.

D'autoriser les représentants de la MRC à préparer et lancer un appel d'offres par invitation ou une demande de prix pour les services professionnels rattachés à ce projet.

À noter que le montant demandé au FARR et la contribution de la MRC peuvent varier, selon les résultats de l'appel d'offres ou de la demande de prix.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

STAGIAIRES D'AUTOMNE

Madame Familiar discute de la subvention obtenue de Service Canada en lien avec les stagiaires cet automne. Des projets qui seront réalisés sont également évoqués.



N° de résolution
ou annotation

330-0620

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AMÉNAGEMENT DU 10 JUIN 2020

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 10 juin dernier.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 04-0520 REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 02-0120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE
06-1117 VISANT À ÉTABLIR LE CADRE NORMATIF RELIÉ À LA CARTOGRAPHIE DES
ALÉAS FLUVIAUX DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis via la résolution 2017-06-256 le 15 juin 2017 une résolution demandant à la MRC Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'établir et d'identifier les zones inondables situées dans le périmètre d'urbanisation du secteur *Village*;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a accepté par le biais de la résolution 274-0817 le 15 août 2017 de mandater le service de la gestion du territoire pour entreprendre les démarches en vue d'établir les limites des zones inondables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'impliquer les ministères concernés pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe actuellement aucune cartographie officielle relative aux zones inondables au schéma d'aménagement pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à identifier les secteurs soumis à des contraintes particulières aux fins de développement et d'occupation du sol, et ce, dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir des zones à risque d'inondation dans le périmètre d'urbanisation du centre-ville de Sutton lors de la séance régulière du conseil du 19 décembre 2017 afin d'établir un gel temporaire sur le territoire susceptible d'être visé par une délimitation officielle et reconnue dans le cadre de la présente démarche;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de l'avis gouvernemental du MAMOT le 28 février 2018 le RCI 06-1117 est entré en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la firme AECOM a été mandatée afin de livrer une étude visant notamment à cartographier les aléas fluviaux dans le périmètre urbain (secteur village) selon l'approche hydraulique, historique et hydrogéomorphologique (HHH) de la dynamique des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi composé de représentants de la firme AECOM, de la MRC Brome-Missisquoi, de la Ville de Sutton, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de la Sécurité publique a suivi l'état d'avancement des travaux et a formulé des commentaires au cours des diverses étapes des travaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt par la firme AECOM de son rapport final, il y a lieu de modifier le contenu RCI 06-1117 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 21 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 02-0120 a été dûment présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 21 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 02-0120 a été adopté par les membres du conseil lors de la séance régulière du 18 février 2020 ;

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020 le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait un avis de non-conformité à l'égard de certaines dispositions contenues dans le règlement 02-0120;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'un règlement de remplacement est nécessaire afin d'intégrer des modifications en vue de se conformer aux commentaires émis, et ce, particulièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 19 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 04-0520 a été dûment présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 19 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de remplacement 04-0520 remplaçant le règlement 02-0120 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la ville de Sutton tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

331-0620

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS : PRÉSENTATION DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la MRC doit réaliser un Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN);

CONSIDÉRANT que suivant la signature de la convention d'aide financière le 12 mars 2020 avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la MRC a reçu une subvention de 83 300 \$ et doit transmettre dans les 90 jours un plan de travail contenant l'échéancier et les estimations budgétaires du projet;

CONSIDÉRANT que le plan de travail, l'échéancier et les estimations budgétaires ont été présentés au comité d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le comité d'aménagement est en accord avec la planification présentée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Nathalie Grimard à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le plan de travail, l'échéancier et les estimations budgétaires tels que présentés séance tenante.

ADOPTÉ

332-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2020-06-254 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 juin 2020 la résolution 2020-06-254 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 220;

CONSIDÉRANT que la résolution vise la desserte d'un bâtiment principal, sur le lot 4 867 264 du cadastre du Québec, sis au 377, chemin Maple;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2020-06-254 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

333-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2020-06-255 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 juin la résolution 2020-06-255 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 220;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à l'occupation du bâtiment résidentiel principal par deux logements, pour l'immeuble situé au 2651, chemin du Mont-Écho, sur le lot 6 228 180 du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2020-06-255 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

334-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2020-06-256 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 juin la résolution 2020-06-256 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 220;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser un type de revêtement extérieur pour quatre bâtiments principaux sur le lot 4 867 188 du cadastre du Québec sis au 467 à 537, chemin Boulanger;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2020-06-256 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

335-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 115-12-2020 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 juin le règlement 115-12-2020 modifiant le règlement de zonage 115-2;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les limites des zones H-16 et P-05, permettre plusieurs usages dans la zone P-05, permettre l'usage résidentiel dans les zones C-01 et C-03, et permettre l'usage institutionnel dans la zone H-22;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 115-12-2020 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

336-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-43 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 juin le règlement 458-43 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier diverses dispositions, dont certaines relatives aux projets intégrés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-43 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

337-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-44 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 juin le règlement 458-44 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier diverses dispositions portant notamment sur les bâtiments commerciaux, les clôtures, les projets intégrés industriels, l'abattage d'arbres ainsi que sur les grilles des spécifications des zones H2-024, H3-031, H4-065, H3-148, H3-149 et C2-011;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-44 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

338-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-45 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 juin le règlement 458-45 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier le numéro de la zone H3-034 par H4-034 et d'autoriser les immeubles de quatre logements dans celle-ci;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-45 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

339-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-46 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 juin le règlement 458-46 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier le numéro de la zone H1-111 par H4-111 et d'autoriser les immeubles de six logements dans celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-46 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

340-0620

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 343-19 – MUNICIPALITÉ D'ABERCORN

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Abercorn a transmis à la MRC le 8 juin le règlement 343-19 modifiant le règlement de zonage 234;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser, à l'intérieur de la zone P-03, les usages résidentiels mixtes, la vente de biens de consommation et la restauration, et ce, à certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 343-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

341-0620

**DEMANDE DE PARTAGE ET D'UTILISATION DES ANALYSES DES MILIEUX HUMIDES
ET HYDRIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

CONSIDÉRANT que les MRC, les organismes de bassin versant et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie sont tous partenaires du Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques de GéoMont (ci-après, le Programme);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce Programme vise à développer des données utiles aux MRC pour leur Plan régional des milieux humides et hydriques ainsi qu'à développer une base de données commune pour les organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que les organismes de bassin versant du territoire ont l'obligation en vertu de la Loi sur l'eau de publier et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau (PDE) et notamment de mettre à jour les éléments concernant les milieux humides et hydriques pour 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les partenaires du Programme pour les analyses que l'OBV Yamaska peut réaliser à l'aide des données du Programme;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska souhaite partager aux partenaires du Programme les analyses géomatiques réalisées à partir des données du Programme;

CONSIDÉRANT que les MRC disposent de la possibilité de diffuser au grand public des données de milieux humides du Programme;

CONSIDÉRANT que plusieurs analyses développées par l'OBV Yamaska présentent des statistiques sur les milieux humides et hydriques sans que ce soit possible de les localiser sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

D'autoriser l'OBV Yamaska à partager les analyses développées à partir des données du Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques en respectant les conditions suivantes :

- Limiter le partage des données aux partenaires du Programme ainsi qu'aux municipalités du territoire et aux ministères concernés (le cas échéant), toujours en adéquation avec les principes de partenariat constructif dans lequel se déroule le Programme;
- Ne pas diffuser publiquement les données du Programme permettant d'identifier l'emplacement précis des milieux humides avant que les MRC ne procèdent à la publication de leur Plan régional des milieux humides et hydriques;
- Mentionner que les données sources utilisées ont été produites par GéoMont et ne proviennent pas des MRC;
- Restreindre aux mêmes obligations toute organisation avec laquelle l'OBV Yamaska aura partagé l'information.

ADOPTÉ

342-0620

DEMANDE D'APPUI RELATIF À LA DEMANDE D'ABOLITION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE 2011 (ZIS)

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 21 septembre 2011, le Décret 964-2011 intitulé « Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville – Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire »;

CONSIDÉRANT que ce décret établit une zone d'intervention spéciale (ZIS) pour les zones inondables des territoires de Saint-Armand et Pike River et que les dispositions particulières qui lui sont rattachées n'ont pas d'échéance de fixée;

CONSIDÉRANT que le Décret 817-2019 adopté le 12 juillet 2019 a déclaré une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables pour toute zone de grand courant délimitée dans tout schéma d'aménagement et de développement ou dans tout règlement de contrôle intérimaire;



N° de résolution
ou annotation

343-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a rendu accessible le Plan de protection du territoire face aux inondations en mars 2020 où il est spécifié à la mesure 5 que l'application du régime transitoire visera à permettre la levée de la ZIS 2019 suite à une deuxième reddition de compte municipale jugée satisfaisante, soit à compter du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune mention quant à la levée de la ZIS 2011 n'apparaît dans le Plan de protection du territoire face aux inondations et que le nouveau cadre normatif a pour objectif d'assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables;

CONSIDÉRANT que les travaux gouvernementaux en cours sont à revoir les règles d'aménagement en zones inondables et qu'il n'a pas de cohérence à conserver la ZIS 2011 une fois le nouveau cadre normatif effectif ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi demandait en 2014 via sa résolution 280-0814 l'abolition de la ZIS 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC Le Haut-Richelieu demande appui via sa résolution numéro 15892-20;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la MRC Le Haut-Richelieu dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de lever la ZIS 2011 au même moment que la ZIS 2019 afin d'assurer une cohérence quant à l'application du nouveau cadre réglementaire en zones inondables et d'acheminer la présente résolution à ce ministère.

ADOPTÉ

OFFRE DE SERVICE : MODÉLISATION ET ADAPTATION D'OUTILS HYDROGÉOMORPHOLOGIQUES

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir un outil géomatique (modélisation hydrogéomorphologique) fonctionnel des estimés relatifs aux exportations de ruissellement, phosphore et sédiments pour le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les modélisations, les cartes thématiques et les analyses obtenues serviront principalement à :

- Établir sur le territoire les secteurs où les exportations en sédiments et en phosphore sont les plus importants;
- Servir d'outils d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du PRMHHN;
- Apporter un soutien additionnel dans les interventions d'accompagnement avec le milieu agricole en permettant de mieux cibler les problématiques et ainsi, intervenir de manière plus adéquate;
- Prioriser les travaux de verdissement des cours d'eau en fonction des secteurs les plus sensibles et problématiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'OBV Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

344-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'octroyer le mandat de modélisation et d'adaptation d'outils hydrogéomorphologiques à l'OBV Yamaska au montant de 4 999,50 \$ plus les taxes applicables. 50 % de ce montant sera déboursé en 2020 et 50 % en 2021.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LALANNE ET SA BRANCHE 2 DANS LA VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham au plus bas soumissionnaire conforme, soit *J.A. Beaudoin Construction Itée* au montant de 32 342,80 \$ plus taxes.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

345-0620

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT BONIFIÉS DU COURS D'EAU LALANNE ET SA BRANCHE 2 DANS LA VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de réaliser des travaux d'aménagement bonifiés du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de la seule et unique soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement bonifiés du cours d'eau Lalanne et sa branche 2 dans la Ville de Farnham au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Aménagements Natur'Eau-Lac inc.* au montant de 68 800 \$ plus taxes.

De payer ces coûts avec les enveloppes de bonification de travaux de cours d'eau prévues à cette fin.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation
346-0620

347-0620

348-0620

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DÉSIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'AFM POUR LA PÉRIODE DE 2020 À 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De confirmer à l'Agence forestière de la Montérégie que le candidat de la MRC Brome-Missisquoi au poste d'administrateur pour le prochain terme est monsieur Jean Lévesque.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RAPPORT 2019-2020 : REGISTRE DES PROJETS DU PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DE LA MONTÉRÉGIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport 2019-2020 du registre des projets du programme d'aménagement durable des forêts (annexes 5 et 6), tel que présenté séance tenante.

D'autoriser la signature dudit rapport par le directeur général et le préfet.

ADOPTÉ

Sylvie Dionne-Raymond assure temporairement la présidence de la séance.

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ÉCONOMIE ET LA
MAIN-D'ŒUVRE EN MONTÉRÉGIE 2020-2025**

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de l'Économie et de l'Innovation, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de Services Québec, de Montérégie Économique, de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie (l'Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales en matière de développement économique et de main-d'œuvre de la Montérégie par la réalisation d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que Montérégie Économique agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent collectivement à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant des ressources pour une valeur équivalente à 300 000 \$ ainsi qu'une contribution monétaire de 300 000 \$, totalisant un montant global de 600 000 \$ pour la durée de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition d'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025.

De désigner Montérégie Économique inc. comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De confirmer la participation de la *MRC Brome-Missisquoi* à l'Entente en y affectant un montant provenant des fonds propres de la MRC et réparti de la façon suivante :

- 389 \$ pour l'année 2020;
- 1 570 \$ pour l'année 2021;
- 2 721 \$ pour l'année 2022;
- 2 692 \$ pour l'année 2023;
- 2 692 \$ pour l'année 2024.

De confirmer la participation en services et ressources de la *MRC Brome-Missisquoi* à l'Entente.

D'autoriser *le préfet* à signer l'Entente au nom et pour le compte de la *MRC Brome-Missisquoi*.

De désigner *le directeur général* à siéger au comité de gestion prévu à l'Entente.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PROJET DE RELANCE ÉCONOMIQUE APRÈS COVID-19 POUR LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Desmarais traite du projet de relance économique après COVID-19 pour la Montérégie.

PROJET DE RELANCE ÉCONOMIQUE AVEC LE PÔLE DE BEDFORD

Monsieur Desmarais traite du projet de relance économique avec le Pôle de Bedford. Notamment, une téléconférence se tiendra jeudi matin à ce sujet.

349-0620

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MRC LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS – PROJET DE SYSTÈME INTELLIGENT EN TRANSPORT

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit verser une contribution financière à la MRC Le Haut-Saint-François pour le projet de système intelligent en transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la première contribution de 25 000 \$ à la MRC Le Haut-Saint-François pour le projet de système intelligent en transport.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Patrick Melchior assure la présidence de la séance.

350-0620

MODIFICATION DU CONTRAT 2020-04 RELATIF À LA SUBDIVISION DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC – AUTORISATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la conclusion d'un contrat visant la subdivision des locaux du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que deux versements étaient prévus au départ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit contrat afin d'autoriser le versement des sommes en trois versements plutôt qu'en deux versements;

CONSIDÉRANT qu'il subsistera un montant résiduel de 5 000 \$ plus les taxes applicables à verser à l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense supplémentaire n'est engendrée de par cette modification et que la dépense était prévue;



N° de résolution
ou annotation

351-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la modification du contrat afin de permettre trois versements plutôt que deux versements. Un 3^e et dernier versement de 5 000 \$ plus les taxes applicables devra être autorisé lorsque les travaux seront complétés.

D'autoriser le paiement de la somme de 46 219,16 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Hamann Construction ltée à titre de 2^e versement au contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU 25 MAI 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de l'évaluation, lequel s'est tenu le 25 mai dernier. Il souligne notamment la réélection de Greg Vaughan au poste de président de ce comité et l'autorisation de débiter le magasinage en vue de l'achat d'un véhicule électrique pour les inspections.

RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 MAI 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 29 mai dernier.

RÉOUVERTURE ET MAINTIEN DES BUREAUX DES VÉHICULES AUTOMOBILES DANS LA RÉGION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des services de proximité pour les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que, malgré la réouverture récente du bureau des véhicules automobiles de Cowansville, mandataire de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)*, certains de ces bureaux demeurent fermés vu la situation actuelle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que ces bureaux feront face à de nombreux défis lors de la période postpandémique, notamment quant à leur modèle financier, lequel ne permettra pas d'assurer la pérennité de ces bureaux en région;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports doit prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin d'assurer la réouverture et la pérennité de ce service important pour tous les citoyens de la région, notamment par une tarification à l'acte;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre des Transports de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin de favoriser la réouverture et la pérennité des bureaux des véhicules automobiles de la région, notamment par une augmentation des montants à l'acte versés par la SAAQ.

De demander aux conseils des municipalités locales d'adopter la présente résolution lors de leur prochain conseil.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

352-0620

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

FRAIS EXIGIBLES AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la situation causée par la COVID-19 a entraîné l'arrêt de la perception de la tarification pour tous les transports collectifs et adaptés depuis le 23 mars;

CONSIDÉRANT que la gratuité des transports a permis aux personnes vulnérables d'avoir accès à un service dans le cadre de besoins essentiels;

CONSIDÉRANT qu'une reprise graduelle et sécuritaire est souhaitable étant à la fin de la période de déconfinement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De reprendre graduellement la perception de la tarification pour tous les transports collectifs et adaptés sur le territoire de Brome-Missisquoi à partir du 1^{er} juillet 2020. De mettre en place des mesures de protection sanitaires pour assurer cette perception de manière sécuritaire.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 JUIN 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 3 juin dernier.

353-0620

**OCTROI DE MANDAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN
DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR
L'ANNÉE 2020-2021 (1^{RE} ANNÉE)**

CONSIDÉRANT la demande de prix lancée pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des prix reçus, il y a lieu de faire une recommandation concernant l'octroi de ce mandat pour la 1^{re} année;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour la 1^{re} année du mandat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à *Modern concept d'entretien inc.* au montant forfaitaire excluant les taxes de 35 064 \$. Une 2^e année d'option au montant forfaitaire de 35 995 \$ est prévue, le tout, à la discrétion du conseil.

Le montant forfaitaire total de ce mandat, si la 2^e année d'option est levée est de 71 059 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION ET LES OPÉRATIONS DE
L'ALLIANCE DU CORRIDOR FERROVIAIRE ESTRIE-MONTÉRÉGIE (ACFEM)**

CONSIDÉRANT que depuis la tragédie ferroviaire de 2013 à Lac-Mégantic, un grand nombre de municipalités situées le long du réseau ferroviaire qui appartenait à Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada (CMQ), ont exprimés leurs préoccupations en ce qui a trait à l'état désuet des rails et aux nuisances importantes à la population causées par certaines activités ferroviaires;

354-0620
Remplacée par la résolution
400-0820



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2016, les Villes de Farnham, Brigham, Bedford, Bromont, Cowansville, Magog et Sherbrooke, ainsi que la MRC Brome-Missisquoi, toutes situées dans le corridor ferroviaire entre Montréal et Sherbrooke, ont échangé entre elles des intentions de projets concernant l'amélioration de la sécurité et de fluidité logistique ferroviaire sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a mis sur pied en 2017 le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) dont l'objectif est de subventionner des projets qui concernent le rehaussement de l'efficacité de la circulation des biens et des personnes partout au Canada;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au FNCC du gouvernement fédéral au printemps 2017 afin de faire connaître un avis d'intention collective concernant les enjeux de modernisation de la voie ferroviaire principale de CMQ, particulièrement pour le tronçon entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Sherbrooke et de signifier l'intention des municipalités d'obtenir les sommes nécessaires à la réalisation des projets visés;

CONSIDÉRANT qu'une réponse négative a été émise quant à l'avis d'intention collective au FNCC;

CONSIDÉRANT que lesdites villes ont pris l'initiative de former une table de travail, dite Table de travail FNCC, pour unir leurs efforts et travailler à la réalisation de leurs projets ferroviaires respectifs en faisant des représentations collectives auprès des paliers gouvernementaux ainsi qu'auprès de l'exploitant ferroviaire actuel et en déposant une demande en bonne et due forme auprès du FNCC lors de la prochaine vague de dépôt de projets;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sherbrooke désire récupérer les espaces actuels occupés par la cour de triage près du lac des Nations au centre-ville et de la relocaliser dans un lieu plus propice à ce type d'activité, soit dans le parc industriel de Magog;

CONSIDÉRANT que la Ville de Magog désire mettre en place un centre de transbordement bimodal pour les entreprises de la région de Memphrémagog et sherbrookoise, et ainsi récupérer les activités de triage situées près du lac des Nations, le tout en partenariat avec la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire relocaliser la gare de triage, située au cœur même de la ville, afin de régler les enjeux de sécurité publique liés aux activités de triage qui bloquent temporairement les principaux axes de circulation, coupant ainsi la ville en deux et affectant les services de sécurité incendie et paramédicaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont désire diminuer les contraintes liées à la sécurité des passages à niveau, des nuisances de bruit dues au sifflement et à certaines activités d'entreposage de produits dangereux par citerne sur la voie d'évitement située dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham désire déplacer les installations de Terminal Brigham dans un endroit plus sécuritaire en retrait des axes routiers majeurs et des développements domiciliaires situés à proximité, le tout accompagné par la mise en place d'un centre de transbordement bimodal pour les entreprises des régions de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Mégantic a déjà entamé les étapes visant le détournement de la voie ferrée à l'extérieur du centre-ville ainsi que le déplacement de l'ensemble des activités de triage dans son parc industriel et que, bien qu'étant à part, ce projet reçoit l'appui de l'ensemble des municipalités citées plus haut qui reconnaissent le caractère particulier et impératif de ces améliorations;

CONSIDÉRANT que cette approche collective a permis de rassembler chacun des enjeux locaux sous un même grand projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques ferroviaires du corridor Estrie-Montérégie comme étant un élément clé à l'essor économique et à la sécurité des régions concernées;

CONSIDÉRANT que Fondation Trains de nuit a fait analyser, par la firme KMPG en mars 2017, la rentabilité financière d'un projet de service de trains de passagers entre Montréal, Bromont et Sherbrooke sur les voies ferroviaires existantes appartenant à CMQ et au Canadien National;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce projet de train de passagers express s'étendrait sur près 169 kilomètres et vise à satisfaire la demande de transport interurbain entre plusieurs villes majeures du Québec (Montréal, Sherbrooke et Bromont) en fournissant un environnement calme et confortable pour les passagers, le tout appuyer d'une technologie permettant d'obtenir un temps de parcours entre Montréal et Sherbrooke équivalent à celui de la voiture, soit une 1 h 48 en dehors des heures de pointe, correspondant à une vitesse maximale de 80 mph;

CONSIDÉRANT qu'un projet de train de passagers fait partie d'une vision à moyen et long terme qui pourra être réalisé par phases et que le modèle d'affaires, dans lequel le propriétaire des infrastructures ferroviaires sera impliqué, reste à être précisé;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son plan d'investissements triennal, le propriétaire des infrastructures ferroviaires se doit de prévoir un rehaussement de la voie à la catégorie 4 dès maintenant;

CONSIDÉRANT que les participants à la table de travail se sont mis d'accord que l'ensemble des projets ne sera viable que dans la mesure où la voie ferrée fera l'objet d'une mise à niveau qui permettra le transport de passager et de marchandises de façon hautement sécuritaire et compétitive;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) a été instituée par les représentants élus des organisations municipales de Bromont, Farnham, Magog, Sherbrooke, de la MRC Brome-Missisquoi et certains représentants d'entreprises privées et d'organismes économiques pour formaliser les représentations politiques auprès des différentes instances gouvernementales et du propriétaire des infrastructures du corridor ferroviaire;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures ferroviaires nécessitent non seulement des réparations majeures, mais une modernisation de taille pour que les activités ferroviaires actuelles puissent demeurer compétitives et efficaces en plus d'assurer une sécurité accrue pour la population et y ajouter un volet de transport de passagers;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette modernisation doit passer par la mise en place d'un modèle de développement économique viable accompagné d'un financement important des paliers de gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que les objectifs qui sont visés par ce modèle économique sont de rendre sécuritaire la totalité des activités du corridor ferroviaire, de favoriser le transport de marchandises en vrac et par conteneur et d'ajouter un service de transport alternatif de passagers par train;

CONSIDÉRANT qu'un corridor ferroviaire moderne, sécuritaire et compétitif permettra aux entreprises et aux villes des régions desservies d'augmenter considérablement leurs activités économiques et leur attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT que depuis la formalisation de l'ACFEM, les élus et les partenaires membres ont multiplié les représentations auprès des députés et ministres des circonscriptions électo-
rales provinciales et fédérales afin de faire connaître le projet de modernisation ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, les membres de son cabinet et les hauts fonctionnaires responsables du volet ferroviaire, se sont montré intéressé à participer financièrement à une étude de faisabilité pour les différents volets du projet de l'ACFEM;

CONSIDÉRANT que la ministre des Infrastructures et des Collectivités du Canada, l'honorable Catherine McKenna, et les membres du cabinet du ministre des Transports du Canada, l'honorable Marc Garneau, se sont montrés intéressés à appuyer le projet de l'ACFEM;

CONSIDÉRANT que le Canadien Pacifique (CP) a acquis au début de l'année 2020 le Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada (CMQ Canada) et par la suite, la portion située aux États-Unis;



N° de résolution
ou annotation

355-0620

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le Canadien Pacifique a également annoncé des investissements considérables pour mettre à niveau le réseau de CMQ afin d'atteindre la catégorie 3 du *Règlement concernant la sécurité de la voie* (TC E-54) de Transports Canada;

CONSIDÉRANT que les membres de l'ACFEM ont salué les investissements du CP pour mettre à niveau les infrastructures présentes, bien que ces derniers apportent des améliorations notables, ils sont néanmoins insuffisants afin de répondre à l'ensemble des enjeux dont les communautés sont aux prises;

CONSIDÉRANT que pour répondre de manière durable à ces enjeux et d'atteindre ses objectifs, l'ACFEM se doit de se constituer légalement de façon à s'adresser d'une seule voix aux instances gouvernementales supérieures en un interlocuteur crédible et sérieux, de faire toutes demandes de financement nécessaires à des études et de s'engager collectivement à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT qu'après avoir étudié différentes possibilités de formes de gouvernance, les organisations municipales membres de l'ACFEM ont opté pour la signature d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que certaines règles qui régissent cette entente intermunicipale doivent être discutées entre les représentants des organisations municipales concernées afin d'identifier la ville mandataire pour procéder à l'appel d'offres visant la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu un montant de 40 000 \$ à son budget 2020 comme contribution aux opérations de l'ACFEM et y délègue également son directeur général adjoint pour une valeur de 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'indiquer aux différentes villes partenaires que la MRC Brome-Missisquoi a l'intention de signer une entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'ACFEM basée sur les principes ayant été présentés.

De déléguer au CA de la MRC l'autorisation de permettre la signature de l'entente intermunicipale finale concernant l'ACFEM.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DEMANDE À LA RACJQ : **CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation actuelle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que des mesures d'assouplissement soient prévues quant aux permis d'alcool des restaurants et bars, notamment pour permettre l'extension des terrasses dans les endroits tels que les stationnements, trottoirs, rues, etc.;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités aménageront des rues, des parcs et autres espaces publics pour dynamiser leur cœur commercial en voulant permettre la consommation de repas et de boissons alcoolisées dans ces espaces;

CONSIDÉRANT que de telles mesures favoriseront la distanciation physique selon les directives de la santé publique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander au gouvernement du Québec et, particulièrement, à la Régie des alcools, des courses et des jeux de prévoir rapidement des mesures d'assouplissements des permis d'alcool des restaurants et des bars, notamment afin de permettre la consommation sur de plus grandes superficies de terrasses tels que les stationnements, trottoirs et autres endroits publics, aménagés à cette fin.

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC pour appui, à la ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault.

ADOPTÉ

356-0620

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DÉNONÇANT TOUTES FORMES DE RACISME ET D'INTOLÉRANCE

CONSIDÉRANT les récents événements dont font état les divers médias quant au racisme et à l'intolérance;

CONSIDÉRANT que le racisme et l'intolérance sont malheureusement toujours présents dans la société, qu'une telle situation est inacceptable et va à l'encontre des valeurs fondamentales des citoyens et citoyennes de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la région de la MRC Brome-Missisquoi est une région inclusive et accueillante pour tous;

CONSIDÉRANT la *Déclaration d'accueil de la MRC Brome-Missisquoi* laquelle rappelle notamment que la MRC Brome-Missisquoi est un milieu de vie accueillant et dynamique dans lequel s'épanouissent des gens de différentes nationalités et cultures;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De dénoncer toutes formes de racisme et d'intolérance de quelque nature que ce soit dans la société.

ADOPTÉ

357-0620

OFFRE DE SERVICES POUR LA CRÉATION DE L'IMAGE DE MARQUE, D'OUTILS MARKETING ET DU SITE WEB ADAPTATIF MOBILE DE L'ACFEM

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi participe avec d'autres municipalités à la mise en place de l'*Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie* (ACFEM);

CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'image de marque de l'ACFEM;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Lithium Marketing inc.

CONSIDÉRANT que ce mandat vaudra à titre d'une partie de la contribution financière de la MRC Brome-Missisquoi à l'ACFEM;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat au montant de 8 370 \$ plus les taxes applicables à Lithium Marketing inc. pour la création de l'image de marque, d'outils marketing et du site web adaptatif mobile de l'ACFEM.

D'autoriser la signature de l'offre de service par le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

358-0620

359-0620

360-0620

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

FERMETURE LE 3 JUILLET DU BUREAU POUR LA FÊTE DU CANADA

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

Que la MRC ferme ses bureaux le vendredi 3 juillet 2020 pour la fête du Canada.

ADOPTÉ

VERSEMENT D'UNE SOMME DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR TAXES 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement d'une somme de 155 875 \$ à l'adjudicataire *Camping Vacances Bromont (Camping Vacances inc.)* dans le cadre du retrait exercé par le propriétaire des lots 3 939 602, 4 686 181 et 5 607 634 (matricule: 7514 78 4716 6 000 0000) à Lac-Brome.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE
JUN, JUILLET ET AOÛT 2020**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de juin, juillet et août 2020.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est portée à l'attention du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée au conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La séance se tenant sans public, aucune question n'est adressée au conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

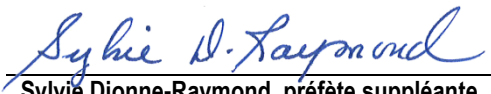
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Patrick Melchior, préfet


David Legrand, greffier


Sylvie Dionne-Raymond, préfète suppléante

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.